

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/10/2016

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	22	20

Vote
A la majorité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 2

L'an 2016, le 6 Octobre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lorris s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARTIN Valérie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 29/09/2016. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/09/2016.

Présents : Mme MARTIN Valérie, Maire, Mmes : BILGER Nicole, CHEVALLIER Maryvonne, CREMERIEUX Isabelle, ESTANG Pierrette, GERVAIS Corinne, LEYS Danièle, MAILLET Josette, PERRET Karine, REBOUX Yolande, TROUPILLON Christiane, MM : BAKAES Gérald, BEZARD Didier, COUTENCEAU Michel, LEGOUT Christophe, MARCEAU François, MARTIN Jean-Pierre, NOLLET Claude, ORGERET Jean-Marc, OZANNE Pascal, RAFFARD Jérôme, TROUPILLON Daniel

Absent(s) : Mme LETRENEUF Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme PERRET Karine

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et
Publication ou notification du :

2016_061 – MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

Madame Le Maire informe que la proposition de modification du PLU a été mise à disposition du public selon les modalités votées par le conseil municipal du 22 Août au 23 Septembre 2016. Deux personnes sont venues le consulter sur place, aucune observation n'a été formulée.

Il est proposé au conseil de valider la modification, selon les termes suivants :

Vu le Code de l'Urbanisme

Vu la délibération n°2016_33 du 19 mai 2016 relatif à l'engagement de la modification simplifiée du PLU

Vu l'arrêté n°049/05/2016 du 19 mai 2016 engageant la procédure de modification simplifiée du PLU

Vu le rapport public de modification du PLU mise à disposition du public du 22 août 2016 au 23 septembre 2016.

Considérant l'absence d'opposition de personnes publiques associées

Considérant l'absence d'observation durant la période de mise à disposition

Après en avoir délibéré à la majorité (2 abstentions : M. MARCEAU et Mme PAUCOT-BILGER) :

ARTICLE UNIQUE

Valide la modification du PLU tel que proposée dans le rapport public et joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/10/2016
Le Maire
Valérie MARTIN

